

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT NUMÉRO 485
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de ce qui suit :

QU'à la séance ordinaire du conseil, tenue, le 11 mai 2026, le projet de règlement suivant fut présenté et un avis de motion a été donné en vue de son adoption à une séance subséquente du conseil;

QUE ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire lundi, le 8 juin 2026, à 19h30 au bureau municipal au 306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion;

QUE le projet de règlement une fois adopté aura pour effet de remplacer le règlement numéro 465 portant sur le traitement des élus;

QUE la rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles du maire demeurent les mêmes et sont les suivantes ;

Maire	Rémunération actuelle	Rémunération maintenue
Rémunération de base (annuelle)	21 854.64 \$	21 854.64 \$
Allocation de dépenses (annuelle)	10 927.20 \$	10 927.20 \$

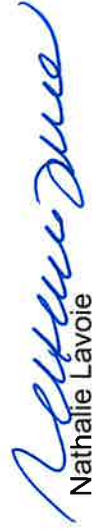
QUE la rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles pour les postes de conseillers ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Conseillers (ères)	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Rémunération de base (annuelle)	5 034 \$	5 367.33 \$
Allocation de dépenses (annuelle)	2 517 \$	2 683.67 \$

QUE le projet de règlement prévoit une rétroactivité au 1^{er} janvier 2026.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance dudit projet de règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal au 306, chemin Cartier nord, Saint-Hilarion, Québec, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-HILARION CE 20^e JOUR DE MAI 2026


Nathalie Lavoie

Directrice générale et greffière-trésorière